

M. DONNELLY: Tant mieux. Je passe maintenant à l'autre aspect de la question. Je suis d'avis que ces chiffres démontrent à l'évidence que lorsque nous avions le libre-échange, le prix était toujours plus élevé à Minneapolis. Mais au lieu de prendre l'année-récolte de 1920-1921 pour faire voir l'effet qu'aurait un droit sur les prix tant à Winnipeg qu'à Minneapolis, prenons plutôt celle de 1924-1925, alors que les Etats-Unis portaient à 42c. le droit sur le blé, soit le droit le plus élevé dont cette denrée avait encore été frappée. Etablissons maintenant la comparaison entre les prix au cours de cette période. Suit un tableau comparatif des cours pour chaque mois de l'année:

Mois	Winnipeg	Minneapolis
Août	143.5	141.3

Le blé se vend plus cher à Winnipeg, malgré le droit américain de 42c. le boisseau.

Septembre	142.2	138.6
-----------	-------	-------

Il ne paraît pas que le droit ait fait augmenter le prix à Minneapolis.

Octobre	159.6	154.0
Novembre	164.0	159.4
Décembre	172.7	177.0

Un peu plus cher à Minneapolis.

Janvier	196.2	198.7
Février	196.4	195.4
Mars	176.3	178.7
Avril	155.9	160.1
Mai	182.4	173.2
Juin	171.3	168.6
Juillet	162.0	165.2

Le prix de Winnipeg l'a donc emporté la plupart du temps, sur celui de Minneapolis. La moyenne du prix était de 168.5 à Winnipeg contre 167.5 à Minneapolis, et cependant les Etats-Unis avaient à cette époque un droit de 42c. sur notre blé. Et cependant l'honorable député prétend que si nous imposions un droit sur notre blé, le prix s'en accroîtrait sensiblement.

M. McGIBBON: L'honorable député peut-il nous donner les prix correspondants de Liverpool pour la même période?

M. DONNELLY: Je n'ai pas la statistique dans le moment.

M. McGIBBON: Il devrait l'avoir.

M. DONNELLY: Mon honorable ami faisait la comparaison entre les prix de Winnipeg et ceux de Minneapolis.

M. McGIBBON: Je prétends que l'argument de notre collègue est fallacieux, à moins qu'il ne puisse nous faire connaître ses chiffres.

M. DONNELLY: Je le ferai avec plaisir, si mon collègue veut bien venir à ma chambre.

[M. McGibbon.]

M. McGIBBON: Si mon honorable ami citait ces chiffres il trouverait que son argumentation ne tient pas debout.

M. DONNELLY: Je crois avoir démontré, monsieur l'Orateur, à l'aide de mes chiffres, que le droit n'aurait aucune influence sur la fixation du prix du blé, lorsque le Canada aura un surplus à exporter. Ce prix sera réglé par la loi de l'offre et de la demande. Le blé est une denrée universelle, et son prix est fixé sur les marchés mondiaux. La même règle s'applique à tous les objets de commerce qui doivent soutenir la concurrence étrangère et dont nous avons un surplus à exporter. Il est impossible d'en augmenter le prix de vente au moyen d'un droit d'entrée inscrit dans notre tarif des douanes.

Je crois devoir différer d'opinion sur un ou deux points abordés par l'honorable député d'Almoga (M. Nicholson) dans son discours. Il nous a raconté qu'il a fait une visite dans l'Ouest et qu'il a vu Saint-Paul et Minneapolis, villes prospères et grandissantes, au milieu d'une région circonvoisine qui attire une population nombreuse. Il a prétendu que tout proche de là, le Nord-Ouest canadien restait stationnaire et qu'il suffirait de relever les droits de douane pour y créer la prospérité et augmenter la population des villes. A ce sujet, je vais donner lecture d'un article du *Chronicle* d'Halifax en date du 5 mai (lisant):

M. G. B. Nicholson a prononcé, le 23 avril dernier, à la Chambre des communes (v. Hansard, p. 2877), les paroles suivantes:

"Pouvez-vous me dire comment Saint-Paul et Minneapolis ont pu augmenter leur population d'un million d'habitants et fournir ainsi un gros marché de consommateurs pour les produits des états du Nord, tandis que Winnipeg, Brandon, Moose Jaw, Regina, Saskatoon, Prince-Albert, Edmonton et Calgary ont à peine tous ensemble ajouté 100,000 âmes à leur population?"

Il attribue cette croissance merveilleuse des régions américaines à la protection douanière.

Le dernier recensement du Canada a eu lieu en 1921. Le recensement américain s'est fait en 1920. Le recensement des Etats-Unis dans ces deux villes a donné les résultats suivants:

	1910	1920	Augmentation
Minneapolis..	301,408	380,528	79,174
Saint-Paul..	214,744	234,698	19,954
Total..	516,152	615,280	99,128

Telle est la récolte des faits que chacun est à même de contrôler. Les deux villes américaines n'ont pas pu augmenter leur population, puisque, réunies, elles ont 615,280 habitants. L'augmentation durant la période décennale précédente n'atteint pas 100,000 âmes.

Il faut considérer que Saint-Paul et Minneapolis sont des villes plus anciennes que Winnipeg. Il y a toujours l'augmentation naturelle des naissances, et une ville de 300,000 habitants augmentera davantage qu'une ville de 100,000 âmes. En 1910, Winnipeg avait 136,035 habitants, et 179,087 en 1920, soit une augmentation de 43,052. En 1910 les Etats-Unis comprenaient huit villes de 125,000 à 150,000 habitants. Celles-là peuvent être